GLOBAL X
par Mirae Asset

FNB GLOBAL X INDICE DE ROBOTIQUE ET D'IA

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS INDICE DE ROBOTIQUE ET D'IA)

(RBOT, RBOT.U : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2025

GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

GLOBAL X
par Mirae Asset

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction 7

Faits saillants de nature financière 11

Rendement passé 14

Sommaire du portefeuille de placements 15

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 17

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière 18

États du résultat global 19

États de l'évolution de la situation financière 20

États des flux de trésorerie 21

Tableau des placements 22

Notes afférentes aux états financiers 25

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

GLOBAL X
par Mirae Asset

Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant environ 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Depuis le début de l'année, nous avons lancé 16 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, ainsi que notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,

Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Indice de robotique et d'IA *(auparavant, FNB Horizons Indice de robotique et d'IA)* (« RBOT, RBOT.U » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

RBOT vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Indxx Global Robotics & Artificial Intelligence Thematic (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : IBOTZ), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans les domaines du développement de la robotique et (ou) de l'intelligence artificielle. RBOT cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre son objectif de placement, RBOT investira principalement dans des titres de capitaux propres des émetteurs constituants de l'indice sous-jacent (les « émetteurs constituants »), ou dans des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE ») ou des certificats internationaux d'actions étrangères (« CIAE ») représentant les titres de capitaux propres des émetteurs constituants de l'indice sous-jacent.

L'indice sous-jacent a été conçu pour fournir une exposition aux sociétés ouvertes qui exercent des activités dans le développement de la robotique et (ou) de l'intelligence artificielle, notamment des sociétés participant au développement des robots industriels et des systèmes de production, de la gestion des stocks automatisée, des véhicules sans pilote, de la reconnaissance de la voix / d'images / de textes, des robots médicaux ou des instruments robotisés (collectivement, les « sociétés de robotique et d'intelligence artificielle »).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'indice sous-jacent est pondéré selon une méthode modifiée de pondération d'après la capitalisation boursière et est reconstitué et rééquilibré semestriellement. Au rééquilibrage à la fermeture des bureaux le deuxième vendredi de mars de chaque année, une méthodologie de plafonnement est appliquée afin de réduire la concentration dans des titres donnés et d'accroître la diversification de l'indice sous-jacent. La composition de l'indice sous-jacent est passée en revue, et tout ajout à l'indice sous-jacent ou toute suppression de l'indice sous-jacent prend effet à la clôture du deuxième vendredi de septembre. L'indice sous-jacent peut inclure des sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation, et les composantes comprennent principalement des sociétés industrielles et de technologie de l'information.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : élevé.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2025, les parts en dollars canadiens (les « parts en $ CA ») du FNB ont produit un rendement de 0,42 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice sous-jacent a été de 2,19 % pour la même période après conversion en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien. Les écarts entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent pourraient s'expliquer par les charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de vente applicables; par l'écart de taux de change entre les taux utilisés par le fournisseur de l'indice sous-jacent pour calculer la valeur de l'indice sous-jacent et les taux utilisés par le FNB pour évaluer les titres de son portefeuille; ainsi que par le potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

Les parts négociées en dollars américains (les « parts en $ US ») du FNB ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts en $ CA au taux de change $ CA/$ US en vigueur. Les rendements des porteurs de parts en $ US auraient été quasiment similaires à ceux des porteurs de parts en $ CA après ajustement pour tenir compte du taux de change quotidien entre le dollar canadien et le dollar américain.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Pour la période close le 30 juin 2025, les titres les plus performants de l'indice sous-jacent ont été Robotis Co., Ltd., Rainbow Robotics et AeroVironment, Inc., qui ont enregistré des gains respectifs de 241,72 %, de 87,64 % et de 85,16 %. Les pires rendements de l'indice sous-jacent pour la période sont venus d'iRobot Corporation (-59,61 %), de SoundHound AI Inc. (-45,92 %) et de WeRide Inc. (-44,43 %).

Global X ne cherche pas à prédire l'orientation du marché ni les changements de politiques fiscales et monétaires qui pourraient se produire à l'échelle mondiale, l'incidence de nouvelles turbulences géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Global X et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur les secteurs de la robotique et de l'intelligence artificielle en particulier. Le FNB ne s'en préoccupe que dans la mesure où il existe un certain risque minimal que cela nuise à sa capacité d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 487 844 $ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 4 239 922 $ pour le semestre clos le 30 juin 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 246 989 $ (251 999 $ en 2024), dont une tranche de 22 475 $ (22 513 $ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le FNB n'a distribué aucun montant aux porteurs de parts.

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Avec prise d'effet le 1er mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1er mai 2024, le nom du FNB Horizons Indice de robotique et d'IA a été changé pour FNB Global X Indice de robotique et d'IA. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période[1]	**2025**	**2024**	**2023**	**2022**	**2021**	**2020**	
Actif net à l'ouverture de la période	30,49	27,65	20,38	36,40	33,60	22,85	$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation							
Total des revenus	0,18	0,50	0,21	0,30	0,28	0,25	
Total des charges	(0,13)	(0,25)	(0,20)	(0,20)	(0,27)	(0,20)	
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	1,70	1,85	0,83	(4,50)	2,86	1,89	
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(1,60)	1,08	6,42	(11,47)	(0,45)	8,63	
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation[2]	0,15	3,18	7,26	(15,87)	2,42	10,57	
Distributions							
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	–	(0,26)	(0,03)	(0,11)	(0,01)	(0,06)	
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	–	(0,01)	–	
Total des distributions[3]	–	(0,26)	(0,03)	(0,11)	(0,02)	(0,06)	
Actif net à la clôture de la période (parts en $ CA)[4]	30,62	30,49	27,65	20,38	36,40	33,60	$
Actif net à la clôture de la période (parts en $ US)[4]	22,49	21,21	20,87	15,05	28,78	26,40	$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période[1]	2025	2024	2023	2022	2021	2020	
Valeur liquidative (en milliers)	53 797	52 812	50 026	39 621	71 244	60 488	$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 757	1 732	1 809	1 944	1 957	1 800	
Ratio des frais de gestion[2]	0,65 %	0,65 %	0,64 %	0,60 %	0,59 %	0,59 %	
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions[3]	0,74 %	0,72 %	0,75 %	0,75 %	0,69 %	0,75 %	
Ratio des frais de transaction[4]	0,09 %	0,06 %	0,04 %	0,11 %	0,06 %	0,05 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille[5]	20,96 %	31,49 %	20,57 %	50,36 %	45,81 %	43,25 %	
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en $ CA)	30,62	30,49	27,65	20,38	36,40	33,60	$
Cours de clôture (parts en $ CA)	30,65	30,45	27,65	20,31	36,40	33,76	$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en $ US)	22,49	21,21	20,87	15,05	28,78	26,40	$
Cours de clôture (parts en $ US)	22,50	21,18	20,88	14,99	28,85	26,50	$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2025 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	73 %	18 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.

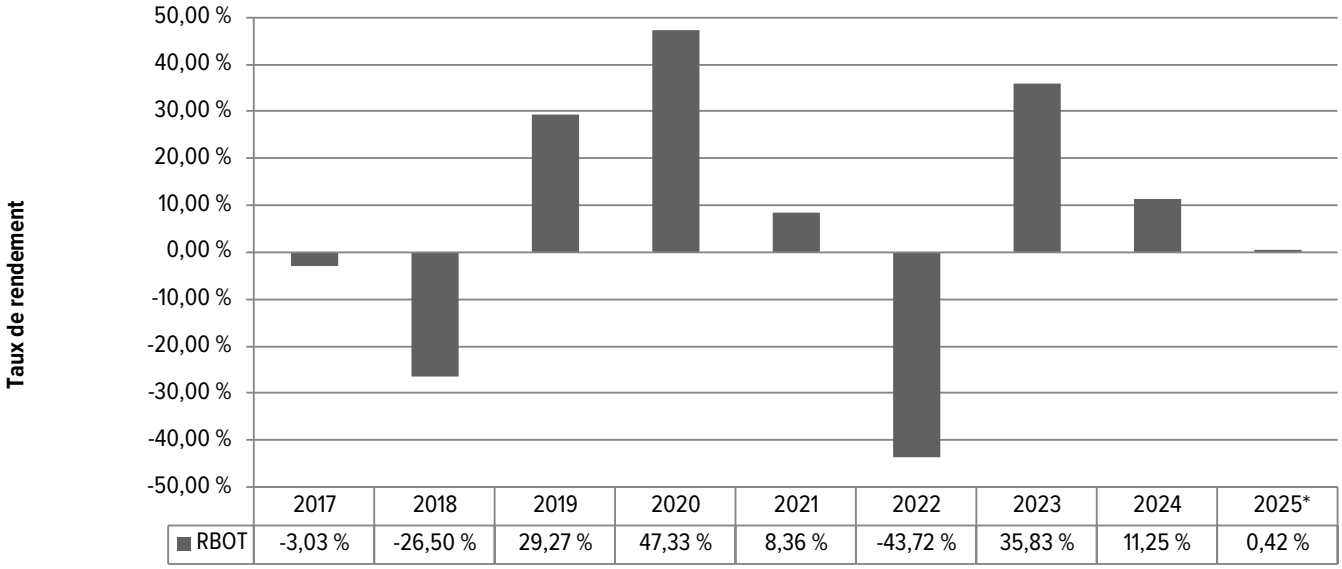

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
RBOT	-3,03 %	-26,50 %	29,27 %	47,33 %	8,36 %	-43,72 %	35,83 %	11,25 %	0,42 %

Le FNB a commencé ses activités le 28 novembre 2017. Seul le rendement des parts en $ CA est présenté ci-dessus, puisqu'elles visent à atteindre l'objectif de placement principal du FNB. Les rendements des porteurs de parts en $ US auraient été quasiment similaires à ceux des porteurs de parts en $ CA, après ajustement pour tenir compte du taux de change quotidien entre le dollar canadien et le dollar américain.
* Pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative		Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions mondiales	26 978 443	$	50,15 %
Actions américaines	25 857 436		48,07 %
Actions canadiennes	679 766		1,26 %
Contrat à terme - couverture des devises*	66 225		0,12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	157 577		0,29 %
Autres actifs, moins les passifs	58 001		0,11 %
	53 797 448	**$**	**100,00 %**

Composition des secteurs	Valeur liquidative		Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Industries	26 852 013	$	49,92 %
Technologie de l'information	18 826 579		34,99 %
Soins de santé	6 199 760		11,52 %
Matières	761 179		1,42 %
Produits de consommation discrétionnaire	669 740		1,25 %
Énergie	206 374		0,38 %
Contrat à terme - couverture des devises*	66 225		0,12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	157 577		0,29 %
Autres actifs, moins les passifs	58 001		0,11 %
	53 797 448	**$**	**100,00 %**

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2025

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
NVIDIA Corp.	10,86 %
ABB Ltd., CAAE	8,22 %
Intuitive Surgical Inc.	7,66 %
Keyence Corp.	7,40 %
FANUC Corp.	7,12 %
Dynatrace Inc.	4,40 %
SMC Corp.	4,16 %
DAIFUKU Co. Ltd.	4,02 %
Pegasystems Inc.	3,79 %
AeroVironment Inc.	3,28 %
JBT Marel Corp.	2,54 %
YASKAWA Electric Corp.	2,48 %
Upstart Holdings Inc.	2,47 %
UiPath Inc.	2,43 %
Omron Corp.	2,28 %
Cognex Corp.	2,20 %
Symbotic Inc.	1,70 %
Rainbow Robotics	1,63 %
SoundHound AI Inc.	1,58 %
UBTech Robotics Corp. Ltd.	1,42 %
Hiab OYJ	1,36 %
Doosan Robotics Inc.	1,29 %
PROCEPT BioRobotics Corp.	1,29 %
ATS Corp.	1,26 %
C3.ai Inc.	1,26 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Indice de robotique et d'IA *(auparavant, FNB Horizons Indice de robotique et d'IA)* (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

	2025		2024	
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	157 577	$	80 062	$
Placements (note 6)	53 515 645		54 559 122	
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	94 261		69 369	
Actifs dérivés (note 3)	80 543		47 526	
Total des actifs	**53 848 026**		**54 756 079**	
Passifs				
Frais de gestion à payer (note 9)	21 202		24 040	
Frais d'exploitation à payer	8 979		10 327	
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	344		242	
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	5 735		–	
Distribution à payer	–		458 867	
Passifs dérivés (note 3)	14 318		1 450 191	
Total des passifs	**50 578**		**1 943 667**	
Actif net	**53 797 448**	**$**	**52 812 412**	**$**
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	1 756 900		1 731 900	
Actif net par part (parts en $ CA)	30,62	$	30,49	$
Actif net par part (parts en $ US)	22,49	$	21,21	$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Rohit Mehta
Administrateur

Thomas Park
Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Produits		
Revenu de dividendes	259 477 $	256 200 $
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	–	98
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	46 064	23 743
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	2 997 171	4 241 359
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(44 387)	(13 474)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(2 769 547)	(266 983)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(934)	(1 021)
	487 844	**4 239 922**
Charges (note 9)		
Frais de gestion	125 280	134 426
Honoraires d'audit	6 707	3 103
Honoraires du comité d'examen indépendant	314	373
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	18 522	18 854
Honoraires juridiques	–	2 202
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	10 863	10 243
Frais d'administration	25 184	27 188
Coûts de transaction	21 700	17 777
Retenues fiscales	38 419	37 833
	246 989	**251 999**
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(22 475)	(22 513)
	224 514	**229 486**
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	**263 330 $**	**4 010 436 $**
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,15 $	2,18 $

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025		2024	
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	52 812 412	$	50 026 043	$
Augmentation (diminution) de l'actif net	263 330		4 010 436	
Transactions relatives aux parts rachetables				
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	3 634 440		3 581 314	
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(2 912 734)		(3 705 198)	
Actif net à la clôture de la période	**53 797 448**	**$**	**53 912 595**	**$**

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	263 330 $	4 010 436 $
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(2 997 171)	(4 241 359)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	404 135	(1 573 036)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	2 769 547	266 983
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	25	229
Achat de placements	(11 340 677)	(13 460 862)
Produit de la vente de placements	10 744 488	15 031 226
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(24 892)	(20 180)
Charges à payer	(4 186)	2 416
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	**(185 401)**	**15 853**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	3 634 440	3 581 314
Montant versé au rachat de parts	(2 912 632)	(3 704 952)
Distributions versées aux porteurs de parts	(458 867)	(54 481)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	**262 941**	**(178 119)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	77 540	(162 266)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(25)	(229)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	80 062	277 526
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	**157 577 $**	**115 031 $**

Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	– $	98 $
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	196 166 $	198 188 $

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (50,15 %)			
Japon (28,19 %)			
Daifuku Co. Ltd.	61 420	1 839 667 $	2 161 753 $
FANUC Corp.	102 842	4 646 615	3 831 656
HIRATA Corp.	5 218	126 611	98 439
Keyence Corp.	7 280	4 082 017	3 981 800
Omron Corp.	33 350	2 222 921	1 228 037
PKSHA Technology Inc.	5 166	234 034	172 200
Shibaura Machine Co. Ltd.	4 014	138 081	120 705
SMC Corp.	4 544	3 165 747	2 236 122
YASKAWA Electric Corp.	43 125	2 199 570	1 333 103
		18 655 263	15 163 815
Suisse (9,28 %)			
ABB Ltd., CAAE	54 395	2 371 113	4 419 900
Tecan Group AG	2 064	942 053	573 147
		3 313 166	4 993 047
Chine (5,06 %)			
Hesai Group, CAAE	15 680	231 290	468 682
Qingdao Ainnovation Technology Group Co. Ltd.	90 895	116 221	96 814
RoboSense Technology Co. Ltd.	74 148	204 589	414 820
Shanghai Microport Medbot (Group) Co. Ltd.	160 797	635 554	450 765
UBTech Robotics Corp. Ltd.	52 930	942 204	761 179
WeRide Inc., CAAE	41 229	1 044 705	442 411
Zhixing Automotive Technology (Suzhou) Co. Ltd.	34 953	149 134	84 766
		3 323 697	2 719 437
Corée du Sud (3,32 %)			
Angel Robotics Co. Ltd.	2 412	67 507	58 774
Doosan Robotics Inc.	10 387	818 806	692 762
Rainbow Robotics	3 109	301 370	879 925
Robotis Co. Ltd.	2 125	81 009	156 522
		1 268 692	1 787 983
Finlande (2,31 %)			
Hiab OYJ, cat. B	8 861	587 788	730 584
Kalmar OYJ, cat. B	8 800	391 773	509 017
		979 561	1 239 601
Royaume-Uni (1,16 %)			
Renishaw PLC	11 707	857 847	625 848

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Norvège (0,83 %)			
AutoStore Holdings Ltd.	552 165	1 876 442	448 712
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		**30 274 668**	**26 978 443**
ACTIONS AMÉRICAINES (48,07 %)			
Technologie de l'information (28,13 %)			
Appian Corp.	6 912	381 860	281 055
C3.ai Inc., cat. A	20 205	1 028 192	676 023
Cerence Inc.	6 951	336 307	96 643
Dynatrace Inc.	31 510	1 826 379	2 368 992
FARO Technologies Inc.	3 054	175 297	182 654
NVIDIA Corp.	27 145	1 319 241	5 840 053
Pegasystems Inc.	27 644	1 024 528	2 037 681
PROS Holdings Inc.	7 654	278 873	163 221
SoundHound AI Inc.	58 051	560 744	848 217
UiPath Inc., cat. A	75 169	1 713 152	1 310 226
Upstart Holdings Inc.	15 079	1 531 922	1 328 128
		10 176 495	15 132 893
Industries (9,78 %)			
AeroVironment Inc.	4 541	702 057	1 762 047
Cognex Corp.	27 333	1 509 313	1 180 641
JBT Marel Corp.	8 348	1 287 443	1 367 103
Richtech Robotics Inc., cat. B	11 999	29 573	31 862
Symbotic Inc.	17 331	711 019	916 879
		4 239 405	5 258 532
Soins de santé (9,51 %)			
Intuitive Surgical Inc.	5 573	2 050 512	4 123 956
Omnicell Inc.	7 524	751 366	301 227
PROCEPT BioRobotics Corp.	8 821	493 695	691 891
		3 295 573	5 117 074
Énergie (0,38 %)			
Helix Energy Solutions Group Inc.	24 287	217 225	206 374

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Produits de consommation discrétionnaire (0,27 %)			
iRobot Corp.	4 917	313 119	20 958
Serve Robotics Inc.	7 806	86 345	121 605
		399 464	142 563
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		**18 328 162**	**25 857 436**
ACTIONS CANADIENNES (1,26 %)			
Industries (1,26 %)			
ATS Corp.	15 652	594 504	679 766
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		**594 504**	**679 766**
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,12 %)			
Contrats de change à terme (0,12 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 55 539 313 $ CA pour 40 740 000 $ US échéant le 8 juillet 2025		–	77 330
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 100 000 $ US pour 2 869 970 $ CA échéant le 8 juillet 2025		–	(11 105)
		–	66 225
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		**–**	**66 225**
Coûts de transaction		(23 983)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,60 %)		**49 173 351 $**	**53 581 870 $**
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,29 %)			157 577
Autres actifs, moins les passifs (0,11 %)			58 001
ACTIF NET (100,00 %)			**53 797 448 $**

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2025

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Indice de robotique et d'IA *(auparavant, FNB Horizons Indice de robotique et d'IA)* (« RBOT, RBOT.U » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 28 novembre 2017. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie A (« catégorie A ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en $ CA ») et en dollars américains (les « parts en $ US ») sous les symboles RBOT et RBOT.U, respectivement. Les parts en $ US ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts en $ CA au taux de change $ CA/$ US en vigueur. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

RBOT vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Indxx Global Robotics & Artificial Intelligence Thematic (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : IBOTZ), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans les domaines du développement de la robotique et (ou) de l'intelligence artificielle. RBOT cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 août 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujetti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujetti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1er janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables *(modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

k) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2025	31 décembre 2024
Indice Indxx Global Robotics & Artificial Intelligence Thematic	451 662 $	437 344 $

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 juin 2025			**31 décembre 2024**		
	Niveau 1 ($)	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**	**Niveau 1 ($)**	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**
Actifs financiers						
Actions	53 515 645	–	–	54 559 122	–	–
Contrats de change à terme	–	80 543	–	–	47 526	–
Total des actifs financiers	**53 515 645**	**80 543**	**–**	**54 559 122**	**47 526**	**–**
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(14 318)	–	–	(1 450 191)	–
Total des passifs financiers	**–**	**(14 318)**	**–**	**–**	**(1 450 191)**	**–**
Actifs et passifs financiers, montant net	**53 515 645**	**66 225**	**–**	**54 559 122**	**(1 402 665)**	**–**

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur

du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2025	15 164 317 $	16 026 583 $
31 décembre 2024	7 877 830 $	8 352 755 $

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2025	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	77 098 $		45 621 $	
Retenues fiscales	(327)	0,42 %	(6 050)	13,26 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(30 707)	39,83 %	(15 828)	34,69 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	**46 064 $**	**59,75 %**	**23 743 $**	**52,05 %**

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	1 731 900	125 000	(100 000)	1 756 900	1 736 182
2024	1 809 400	125 000	(125 000)	1 809 400	1 835 774

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2025	8 574 $	néant $	néant $
30 juin 2024	7 759 $	néant $	néant $

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
8 487 156 $	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

	Montants compensés ($)			Montants non compensés ($)		Incidence nette ($)
Actifs et passifs financiers au 30 juin 2025	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	80 543	–	80 543	(14 318)	–	66 225
Passifs dérivés	(14 318)	–	(14 318)	14 318	–	–

	Montants compensés ($)			Montants non compensés ($)		Incidence nette ($)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	47 526	–	47 526	(47 526)	–	–
Passifs dérivés	(1 450 191)	–	(1 450 191)	47 526	–	(1 402 665)

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset